



Avis public d'élection

Municipalité : Sainte-Hénédine Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Yvon Marcoux, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025

Horaire

Lundi	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 00 à 16 h 00
Mardi	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 00 à 16 h 00
Mercredi	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 00 à 16 h 00
Jeudi	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 00 à 19 h 00
Vendredi	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 00 à 16 h 00

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre 2025 à votre président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Eva Ketelsen
5. Vous pouvez joindre le président à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Adresse 1299, route Ste-Thérèse, Sainte-Hénédine, G0S 2R0

Téléphone 418 935-7125

Signature

Fait à Sainte-Hénédine le 4-09-2025


Président d'élection